



L'INPH face aux Risques Psycho-Sociaux à L'HOPITAL PUBLIC en 8 points

Colloque INPH "LES GHT : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE",
mercredi 21 septembre 2016 à l'Assemblée Nationale à Paris en présence de Marisol Touraine,
Ministre de la Santé

INSCRIVEZ-VOUS

L'évolution de l'Hôpital Public sur les deux dernières décennies et surtout depuis HPST est marquée par l'émergence des troubles psycho-sociaux chez les Praticiens Hospitaliers. Ces troubles résultent de risques multifactoriels jusqu'ici peu pris en compte.

L'INPH est sollicité de plus en plus souvent par ses mandants sur ce sujet.

1 – Quelles sont les situations à risque ?

Les situations à risque évoluent soit vers le départ du praticien pour un autre exercice soit vers des états potentiellement graves allant de l'isolement à l'épuisement professionnel.

[Lire la suite](#)

2 – Deux caractéristiques sont communes à ces situations :

La durée souvent très longue avant la recherche de solutions

La méconnaissance du statut du praticien :

L'autorité hiérarchique du praticien est celle qui le nomme et le sanctionne c'est-à-dire la Ministre et par délégation la Directrice générale du CNG.

[Lire la suite](#)

3 – Typologie des situations à risque :

- Conditions de travail : démographie et charge de travail, environnement professionnel, permanence des soins...
- Relations interpersonnelles : entre praticiens, entre praticien et chef de service ou chef de pôle...

[Lire la suite](#)

4 – Signalement : QUI signale une situation à risque ?

- L'intéressé avant tout et le plus tôt possible. La recherche de solution sur des situations bloquées évoluant depuis des mois, voire des années, est difficile.
- Une **organisation syndicale**, c'est son rôle de lancer l'alerte si le praticien n'est pas à même de le faire : crainte de voir la situation empirer, méconnaissance statutaire, épuisement...

[Lire la suite](#)

5 – Destinataire du signalement d'une situation à risque.

C'est ici que se pose la question du niveau d'adressage du signalement. La dangerosité tient au délai de signalement :

- **Le premier niveau doit être local**, le premier interlocuteur est fonction de la situation à risque et du niveau de conflit : ce niveau devrait pouvoir être sauté si le conflit se situe au niveau supérieur de la gouvernance de l'établissement :
 - **L'organisation médicale de l'établissement** : chef de service chef de pôle, président de CME, affaires médicales, directeur...

Lire la suite

6 – Corrections Possibles ?

Dans certains établissements, trop rare, ces actions de correction existent. A nous de faire en sorte qu'ils se généralisent sur l'ensemble des hôpitaux publics.

- **Au niveau local** :
Conciliation interne : sous-commission ad hoc issue de la CME. Elle permet l'écoute des protagonistes, l'évaluation du problème posé, désignation d'un rapporteur qui décrira devant la sous-commission la situation à risque et les propositions de pistes d'actions. Ces actions feront l'objet d'un choix établi sur l'utilité la faisabilité et l'acceptabilité des actions.

Lire la suite

7 – Plans d'Actions :

Les actions correctives de niveau régional et national des situations à risques doivent être inventoriées avec plus d'ouvertures et de précisions qu'aujourd'hui :

Par exemple, il est nécessaire de :

- a/ Clarifier les profils de poste, le décompte du temps de travail et l'organisation de la continuité et la permanence des soins...

Lire la suite

8 – Synthèse de L'INPH

Les situations à risques psycho-sociaux sont fréquentes à l'Hôpital public dont le fonctionnement repose surtout sur les rapports entre individus.

Ces rapports sont complexes entre les praticiens hospitaliers aux statuts différents, participant à la fonction publique sans hiérarchie entre eux.

Les liens des Praticiens Hospitaliers sont également complexes avec les agents de la fonction publique hospitalière (les rapports hiérarchiques sont différents).

Lire la suite

L'INPH appelle fortement la Ministre à ouvrir cette révision statutaire.

**Colloque INPH "LES GHT : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE",
mercredi 21 septembre 2016 à l'Assemblée Nationale à Paris en présence de Marisol Touraine,
Ministre de la Santé**

INSCRIVEZ-VOUS

Rachel BOCHER
Présidente de l'INPH

Docteur Alain JACOB
Délégué général de l'INPH